



PROCES-VERBAL du conseil municipal du vendredi 05 Juin 2026

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin 2026 à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur TOURMENTE Moïse, maire.

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir(s) : 4

Début de séance : 18h

Présents : TOURMENTE Moïse, DEMEILLERS Nicole, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, FRANC Pascale, DELLIER Anthony, LELIEVRE Déborah, DEREIX Laurent, LECOSSOIS Stéphanie, PERRET Christophe, RIDEL Didier

Absent(s) :

Absent(s) excusé(s) : SOURDON Fabienne (pouvoir à Mr tourmente) MALLET Jennifer (pouvoir Mr Lefebvre) VIMARD Baptiste (pouvoir Mr RIDEL), LEBORGNE Martine (Pouvoir Mr DEREIX)

Secrétaire de séance : LELIEVRE DEBORAH

Le quorum est atteint.

Les votes se sont déroulés à mains levées.

38-2026 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Mai 2026

Monsieur le maire demande si tous les élus ont reçu par voie dématérialisée le procès-verbal de la séance du 29 mai 2026.

Il demande également si quelqu'un a une observation.

Le compte rendu du procès-verbal de la séance du 29 Mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

39-2026 : Élections sénatoriales désignation des délégués des conseils municipaux

Les votes se sont déroulés à bulletin secret.

Voir le procès-verbal ci-joint

40-2026 : Convention de mise à disposition pour l'association Eire N'Caux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association Eire N'Caux effectue ses répétitions aussi bien dans la salle polyvalente que dans la garderie.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de signer une convention entre la commune et l'association afin de formaliser le prêt de la salle polyvalente et de la garderie à titre gratuit.

Une convention va être signée entre les deux parties, la commune &

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la convention.

41-2026 : Modification de la délibération n°25-2026

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 10 avril 2026, les élus ont constitué les différentes commissions avec leurs membres.

En date du 20 mai 2026, un élu a donné sa démission. Il convient donc de modifier la constitution des commissions dont il faisait partie.

Monsieur le maire demande si un élu souhaite le remplacer dans la commission « travaux, patrimoine communal, voirie et urbanisme ».

Se présente : Monsieur DEREIX Laurent

- Est élu à l'unanimité monsieur DEREIX Laurent

42-2026 : Création d'une commission locale des solidarités

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives aux centres communaux d'action sociale ;

Vu la délibération du 05 octobre 2023 portant dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune ;

Considérant par voie de conséquence la suppression du budget annexe du CCAS et son intégration dans le budget communal depuis cette date,

Considérant la nécessité de maintenir une réflexion collective et un suivi des actions solidaires et sociales en direction des administrés, et le souhait de la Municipalité de créer une commission locale spécifique chargée de s'occuper plus spécifiquement des personnes en difficultés sociales ou financières sur la commune d'Auzebosc,

Monsieur le Maire propose de créer une commission communale des solidarités chargée d'assister le conseil municipal dans la mise en œuvre de la politique sociale de la commune.

La commission **n'a pas de personnalité juridique** (contrairement au CCAS). Elle permet de garder une **souplesse de gestion** tout en conservant un cadre collectif.

Monsieur le Maire propose que la commission soit composée :

- De 6 conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal ;
- De 6 personnes extérieures (bénévoles, acteurs locaux, représentants d'associations).

Cette commission aurait pour missions :

- D'examiner les demandes d'aide sociale facultative ;
- De proposer des actions en faveur des personnes en difficulté ;
- De participer à l'analyse des besoins sociaux de la commune ;
- D'émettre des avis consultatifs au Conseil municipal.

Les dépenses éventuelles liées aux actions sociales et aux aides spécifiques seront toujours inscrites au budget communal.

Monsieur le Maire en sera président de droit, et Monsieur Arnaud LEFEBVRE, Adjoint délégué à la jeunesse, aux œuvres sociales et au numérique, assurera la coordination de la commission.

Après appel aux candidatures, il propose que la commission soit composée comme suit :

Membres élus :

- M. LEFEBVRE Arnaud, Adjoint délégué à la Jeunesse, aux œuvres sociales et au numérique

- Mme LECOURT Sophie
- Mme SOURDON Fabienne
- Mme LELIEVRE Déborah
- Mme MALLET Jennifer
- Mme LEBORGNE Martine

Personnes extérieures :

- Mme LECOUTEUX Anne-Marie, bénévole communale
- Mme EFFOSSE Hélène, bénévole communale
- Mme DEREIX May-Ly, bénévole communale
- Mr LAMY Éric, bénévole communale
- Mr MAINGOT Alain, bénévole communale
- Mr GERVAIS Philippe, bénévole communale

Le Conseil Municipal est invité à :

- Donner son accord sur la création d'une commission locale des solidarités
- Arrêter le nombre de membres à 6 élus, et 6 personnes extérieures
- Désigner les membres ci-dessus nommés comme représentants de ladite commission.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

43-2026 : Résiliation de la convention d'utilisation d'un équipement sportif par le football Club Auzebosc

Le 17 juin 2025, l'équipe municipale sortante avait pris une délibération (n°21/2025) pour mettre à disposition un équipement sportif à une association sportive. En effet, le football club Auzebosc a été repris en février 2025 afin d'y créer une équipe matin.

Lors de la signature de cette convention, deux réserves avaient été émises par le conseil municipal alors en place.

A ce jour, la réserve qui portait sur le fait que le football club Auzebosc devait avoir les fonds nécessaires afin de lancer le projet de « bâtiments conteneurs » n'est pas acquise. Selon l'article 9 de la convention, le conseil municipal décide, après discussion, de voter à l'unanimité.

Le 22 mai 2026, Monsieur le maire a pris un arrêté fermant le stade municipal considérant l'état de délabrements des lices, considérant la non-conformité des buts et de ce fait, considérant la dangerosité de l'équipement sportif.

Quelques dates (pour rappel) :

- *Objectif biodiversité : jeu de piste en pleine nature par la communauté de communes Yvetot Normandie de 14h30 à 16h30. Rendez-vous devant la mairie*
- Fête de la Saint-Jean :
Vendredi 19 juin : 20 h représentation des élèves de l'école d'Auzebosc + démonstration de danse irlandaise Eire n'Caux
Samedi 20 juin : 9h30-18h rassemblement de véhicules anciens avec l'association les autos font leur cinéma
 10h-19h marchés des créateurs
 16h trophée des familles avec cartables et crayons
 18h30 messe
 19h30-21h concert CHRISDY
 21h15 -23h15 concert AKA
 23h15 feu d'artifice
Dimanche 21 juin : 10h duo run & bike avec cartables et crayons
 12h « tous dehors pour le grand pique-nique »
- *Samedi 27 juin : - kermesse cartables & crayons*
 - représentation des élèves de l'école d'Auzebosc
- *14 juillet : 11h monument aux morts*

Séance levée à : 19h05

Secrétaire de séance :



Le maire :



Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 076-217600436-20260605-D382026-DE

